

“Respect-Santé-Nature”

La nouvelle association naturiste du C.H.M. de Montalivet
Association loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture de Lesparre-Médoc
le 11 septembre 2013 sous le n° W334001680

BULLETIN D'INFORMATION N° 13 (SEPTEMBRE 2107)

Bonjour à toutes et à tous,

La saison estivale se termine. Bungalows, mobile-homes et tentes se ferment, tout se replie en vue de l'hivernage, tout, sauf notre association pour qui, point de repos, le travail continue...

Quid donc de nos activités depuis notre dernier bulletin d'information de juin ? Vous allez le constater, l'actualité est plutôt dense !

Lors de l'AG 2016, Gilles avait accepté de prendre le relais de Bernard Deroo et d'être notre président pour un an, mais un an seulement. Le terme est échu et, en l'absence de vocations à reprendre le flambeau, il accepte de « rempiler » pour un an de plus. Souhaitons qu'un volontaire prenne ensuite le relais.

Comme dans toute communauté humaine, le **CHM bruit de rumeurs aussi diverses que variées**. Séparer les informations certifiées des « fake-news » est une mission difficile. Nous nous y sommes pourtant attelés, avons pris en compte les inquiétudes des usagers, investigué et posé les « bonnes » questions à nos interlocuteurs du CHM, de la mairie et de l'ONF. Le silence assourdissant de la direction du CHM ne nous surprend plus. En insistant un brin, des bribes d'infos furent distillées, au compte-gouttes, nous laissant craindre le pire. Qu'est-ce à dire :

1- La SOCNAT négocie le renouvellement de ses contrats d'occupation des sols avec la mairie, il s'agit d'un bail commercial et avec l'ONF, d'une concession. Les montages juridiques sont différents, leur traitement aussi. La nouvelle équipe municipale estime que le loyer que lui paye le CHM est très inférieur à celui qu'elle serait en droit de réclamer d'un si grand camping. Elle souhaite doubler son loyer quand l'ONF verrait d'un bon œil une augmentation substantielle de sa redevance. Ben voyons !

M. Alaux, le PDG du groupe propriétaire entre autres de la SOCNAT, a promis à ses actionnaires de doubler son chiffre d'affaires d'ici 2020. On peut penser que les dividendes vont suivre (cf. un article paru dans le magazine « Les Echos » de mai 2017).

Il est à craindre que ces augmentations de loyer seront logiquement répercutées sur nos redevances, mais dans quelles proportions ? Si les naturistes ne peuvent pas compter sur leurs associations pour s'entendre, s'unir et ainsi peser sur le cours des choses, des augmentations importantes nous seront imposées. De fait, certains usagers du CHM, les plus modestes, ne pourront plus faire face. Il n'est pas dans notre philosophie naturiste de laisser ceux là sur la touche.

2- Un malheur ne vient jamais seul ! L'ONF, pour des raisons écologiques, requiert le CHM d'appliquer les règles de droit obligeant les propriétaires de caravanes et de mobile-homes situés en zone ONF à quitter leur emplacement pendant un minimum de trois mois tous les ans. Passé cet exil forcé, ces propriétaires seront sans certitude de retrouver « leur » emplacement d'origine. Qui devra trouver un lieu d'hivernage et assurer la migration et les charges financières afférentes ? Le CHM ou les usagers ?

3- L'ONF exige aussi maintenant que les caravanes de plus de 10 ans soient définitivement exclues de la zone ONF.

Devant tant d'incertitudes et en l'absence de réponses précises à nos questions, nous avons initié une pétition sur place et annoncé son démarrage sur notre site et sur Facebook. **M. Alaux s'est enfin manifesté en proposant aux présidents des trois associations d'usagers du CHM une réunion téléphonique afin de donner quelques premières informations :**

Le PDG confirme que des négociations avec l'ONF et la mairie sont bien en cours et qu'elles se concrétiseront courant mars-avril 2018 par la signature d'un nouveau bail et d'une nouvelle concession. Il nous demande de

ne pas nous en mêler ! M. Alaux indique que le CHM entend augmenter la qualité de ses prestations. Il prend pour exemple le développement du WI-FI du fait l'arrivée de la fibre optique prévue en fin d'année ! Alors que nous nous sommes battus pour limiter la prolifération des antennes, avons organisé des manifestations. Il y a 2 ans, plus de 850 personnes avaient signé une pétition contre son extension... Une étude a été lancée sur les solutions alternatives, une concertation promise ... Aurait-on tout oublié ?!

M. Alaux dans un courrier qui nous était destiné et dont nous avons eu connaissance le 5 septembre nous informe que « sur les 124 caravanes ou mobile-homes installés sur l'espace ONF une centaine devra être enlevée » et craint « qu'une grande majorité nous quitte ». La direction étudie donc des *solutions de revenus alternatifs* afin de rentabiliser l'espace rendu libre en envisageant l'installation de tentes, mobile-homes, cabanes dans les arbres, qui nous le supposons, seront uniquement loués. Affaire à suivre...

Par ailleurs, suite à la demande que nous avons formulée auprès de M. Ganivenq, la **reprise de la concertation avec la direction** vient d'avoir lieu ce 5 septembre avec un travail commun direction/associations sur la refonte du Cahier des Charges Technique (CCT) qui devra suivre le PLU validé en mars dernier. Le CCT concerne uniquement les propriétaires de mobile-homes et de bungalows.

Enfin, pour avoir une probabilité d'être partie prenante à la grande table des discussions et d'y faire valoir nos intérêts avant que les décisions définitives ne soient signées entre SOCNAT, Mairie et ONF, notre conseil d'administration a demandé à nos adhérents, lors de son AG du 15 août, de lui donner le mandat suivant : **Nous rapprocher des deux autres associations afin de chercher toutes les possibilités permettant de faire front commun en vue de défendre au mieux les intérêts des usagers.** Nous avons contacté les présidents et membres des Conseil d'Administration de l'ADUN et de l'ANM. L'ADUN n'a pas répondu à notre appel mais l'ANM, après quelques hésitations, a accepté notre invitation. Une première rencontre s'est organisée le 23 août réunissant cinq membres de chaque association (pour RSN : Sophie Gicquel, Michèle Hugues, François Urbain, Gilles Kerpen et Bernard Deroo). Elle fut très positive, une large majorité des membres présents partageant une volonté de mieux faire ensemble. L'ANM a insisté notamment sur les risques de fortes augmentations de coût pour les usagers, et nous sur notre préoccupation quant au respect du site et de son environnement naturel. Bref, des visées et compétences très complémentaires que nous avons tout intérêt à mettre en synergie. Cette initiative a été portée aux voix du CA de l'ANM qui, malheureusement, a fait machine arrière. Mais une seconde réunion ANM-RSN eût lieu. Après discussions, il fut conclu qu'un *groupe de liaison*, composé de membres de nos CA respectifs, serait créé. Sa mission reste à préciser : il s'agirait dans un premier temps de partager les informations, les analyses, et chercher à rapprocher nos objectifs dans la mesure du possible. Un premier pas important vient donc d'être franchi. La direction du CHM devait se réjouir de nous voir nous chamailler comme des gamins dans une cour de récréation !

Pour nous donner du cœur à l'ouvrage, n'hésitez pas à nous faire part de vos avis. **Et si d'aventure vous n'avez pas encore réglé votre cotisation, pensez à le faire rapidement: 15 euros.** Pensez à ce que pourrait nous coûter l'augmentation de la redevance au CHM ! Soyez nombreux à nous soutenir, joignez-vous à nous pour dire vos craintes. Si rien n'est fait, le CHM de demain ne ressemblera plus à celui que nous avons hérité de nos anciens et on nous reprochera alors notre inaction.

N'oubliez pas de signer la pétition sur place ou sur notre site !

Très cordialement,
François Urbain pour RSN

P.J. : - notre courrier d'invitation à l'ANM et à l'ADUN,
- le courrier de M. Alaux qui nous était destiné, mais qu'il a fallu réclamer
- la pétition que nous avons lancée (nouvelle version suite aux précisions apportées par la direction).
- article de presse les ECHOS